



ASSEMBLEE COMMUNALE

Madame, Monsieur,

Le Conseil communal de Marsens a le plaisir de vous convoquer à l'Assemblée communale qui aura lieu le

Mardi 17 décembre 2024, à 19h45
à la Maison de Ville à Vuippens

Tractanda :

- 1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 27 mai 2024 à Vuippens**
Ce procès-verbal ne sera pas lu; il est à disposition des citoyens-nes au secrétariat communal, ainsi que sur le site Internet de la commune.
- 2. Mobul - intégration à la communauté régionale des transports** - présentation - rapport de la commission financière - approbation
- 3. Planification financière**
 - 3.1 Présentation**
 - 3.2 Préavis de la commission financière**
- 4. Budget 2025**
 - 4.1 Présentation du budget de résultats**
 - 4.1.1 Rapport de la commission financière** - approbation
 - 4.2 Présentation du budget d'investissements - patrimoine administratif**
 - 4.2.1 Formation**
Matériel informatique scolaire – présentation - approbation
 - 4.2.2 Culture - sports et loisirs**
Mise en séparatif halle de gymnastique
 - 4.2.3 Approvisionnement en eau**
Démolition ancien réservoir de Montmasson
 - 4.3 Présentation du budget d'investissements - patrimoine financier**
 - 4.3.1 Accompagnement BAMO projet ferme communale** - présentation - approbation
 - 4.3.2 Assainissement Maison de Ville** - présentation - approbation
 - 4.4 Rapport de la commission financière** - approbation
- 5. Nouveau règlement relatif à la gestion des déchets - taxe au poids** - présentation - rapport de la commission financière - approbation
- 6. Corporation forestière - modification des statuts** - présentation - approbation
- 7. Informations**
- 8. Divers**

Les documents relatifs aux points soumis à l'Assemblée communale peuvent être consultés auprès de l'Administration communale, durant les heures d'ouverture, 10 jours avant l'Assemblée communale, ainsi que sur le site internet de la commune.

Marsens, le 26 novembre 2024